

# e autorisés our bus ?

## « Oui mais attention aux excès d'une minorité »

ENTRETIEN **Quel avantage réserverait cette possibilité pour les conducteurs de deux-roues de circuler sur la bande jusqu'ici réservée aux bus et aux vélos ?**

Ce serait un avantage en termes de mobilité. Toutefois, il faut savoir que cette possibilité est déjà présente dans le Code de la route aujourd'hui. Mais elle reste soumise aux questionnaires de voiries locales. Et aucun n'a encore pris la décision d'ouvrir la bande de bus aux deux-roues. Toutefois, si cela peut être une solution en termes de mobilité, on peut aussi comprendre que la question de savoir comment utiliser cette bande de bus doit rester centrale. On pourrait y retrouver les autos, les bus, les piétons et en plus les motos. Donc, finalement, un grand nombre d'utilisateurs différents.

**Quand vous dites « solutions en termes de mobilité » est-ce que cela sous-entend que la solution profiterait au-delà des motards ?**  
J'imagine que l'on va encore nous parler de l'enquête de Touring, qui indique que sept automobilistes sur dix seraient prêts à passer à la

moto. Ce sont des sondages. Personnellement, je n'en suis pas convaincu. On ne devient pas motard du jour au lendemain. C'est un réel apprentissage : une voiture, cela se conduit ; une moto, cela se pilote... Je fais régulièrement le trajet entre Liège et Bruxelles et jusqu'à Louvain, je vois très peu de motos. Arrivé en ville, au rond-point Schuman, cela devient très difficile de passer entre des voitures de plus en plus larges. Les routes, à l'inverse, sont de moins en moins larges par endroits.

**Pour les autres usagers, notamment les cyclistes, n'y a-t-il tout de même pas un risque à voir les motos arriver sur la bande réservée aux bus puisque celle-ci est aussi occupée par les vélos ?**  
Oui, et pour les piétons aussi, les usagers des transports en commun qui descendent des bus. On a légiféré, il y a quelques années, sur la possibilité pour les motos de remonter les files. Mais que voit-on maintenant ? Certains hurluberlus qui les remontent à 80 ou 90 kilomètres à l'heure. Ce qui ne laisse pas toujours aux automobilistes le temps de les apercevoir. Il faudrait en fait une vitesse maximale autorisée.

**La sécurité des motards reste un problème entier. Est-ce que**

**la bande de bus leur réserverait de meilleures surfaces ?**  
L'état des routes est responsable de 30 % des accidents, dit-on. Mais les mauvais réflexes des motards représentent plus d'accidents. Donc, réservons-leur une bande de bus mais faisons attention aux excès d'une minorité de motards, des têtes brûlées, dont est victime la majorité de pilotes de deux-roues.

**Plus largement, on a vu récemment dans plusieurs grandes villes du pays de grands axes redessinés avec des trottoirs élargis, des pistes cyclables ajoutées. Est-ce que ces nouvelles ambitions prennent en compte le cas des motards ?**  
Non, pas du tout. La meilleure preuve, c'est qu'en 2006, nous avons publié une charte à l'attention des communes, charte qui était loin d'être contraignante. On demandait seulement, en gros, d'être attentif au moment de nouveaux aménagements, lorsqu'un nouveau rond-point était envisagé, par exemple. Et qu'a-t-on constaté ? Des ronds-points décorés en leur centre alors que j'entends partout qu'il faut construire des routes qui pardonnent. J'ai l'impression de ne rien avoir compris, parfois. ■

Propos recueillis par **MATHIEU COLINET**

# hie française...



ésotériques de Roland Barthes, de Jacques Lacan ou de Louis Althusser, qualifiés dans le rapport de « last clique of Communist savants »...  
Les choses devinrent plus faciles pour eux à partir de 1977 quand, le 27 mai, sur le plateau de l'émission Apostrophes, animée par Bernard Pivot, « BHL » et Glucksmann, ex-gauchistes aux cheveux longs, firent leur coming-out libéral, en prenant la défense des victimes de toutes les dictatures communistes, de l'Est comme d'Asie.  
« Les nouveaux philosophes compensent le côté abstrus de leur prose en devenant des personnalités médiatiques excitantes, défendant leur point de vue dans ces émissions longues et intellectualisées, à la télévision ou à la radio, que les Français adorent. Leur influence a d'abord été négative, cependant, car ils avaient peu à offrir en termes de suggestions pratiques pour un nouveau programme (politique) », peut-on lire en page 5 du document.  
Au détour de l'une ou l'autre remarque – « Il n'y a plus de Sartre, ni de Gide » – on a par-

fois l'impression que les rapporteurs regrettent les maîtres-penseurs d'antan – leurs successeurs apparaissant comme des dandys ou des « poseurs » dont les écrits ne valaient pas une heure de peine.  
Le côté piquant de l'affaire, c'est que si en 1985, en France, la pensée dominante était bel et bien devenue « anti-totalitaire » et « droit-de-l'homme » – c'est-à-dire « atlantico-compatible » – par une ruse de la Raison, le « danger propagandiste » était en train de se déplacer subrepticement en Amérique même. La « French Theory » – inspirée par des Beauvoir, Foucault, Derrida, Deleuze et autre Bourdieu, plus trop prophètes en leur pays – n'allait en effet pas tarder à essaimer sur les campus US et imposer les « cultural studies » qui contestent les certitudes et les idéaux américains les mieux accrochés, aussi sûrement – quoique sur une base très différente – que le communisme naguère...  
(1) <https://www.cia.gov/library/readingroom/docs/CIA-RDP86S00588R000300380001-5.PDF>

### la carte blanche



**Jean-Pierre Coenen** Président de la Ligue des droits de l'enfant, au nom de la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire\*

## Une coordination interréseaux pour l'école ? Chiche !

**La concurrence entre établissements de réseaux différents représente une source de discriminations entre les élèves. En dépit des apparences, le Pacte d'excellence pourrait offrir une opportunité de s'attaquer à ce problème en attribuant les compétences nécessaires aux directeurs de zone et aux délégués aux contrats d'objectifs.**

Lors de l'Appel à refondation de l'Ecole présenté en 2014 par différents acteurs associatifs, syndicaux et académiques, les signataires énuméraient différents freins à la réalisation des objectifs souhaitables de l'enseignement, selon eux. Parmi ces freins, on retrouve l'existence d'un marché scolaire. Celui-ci est en effet source de discriminations de divers ordres puisque tous les parents ne disposent pas des mêmes outils pour « déambuler » sur ce marché. S'attaquer aux inégalités scolaires impose donc de prendre à bras-le-corps la question de la concurrence entre établissements puisque celle-ci représente un élément important du marché scolaire.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence apporte-t-il une réponse à cette question ? De nombreux analystes estiment que s'il y a bien un domaine à propos duquel le Pacte est discret, c'est celui-là. En effet, au-delà des intentions, on ne trouve guère de mesure opérationnelle. Pourtant, à bien y regarder, dans le cadre de la contractualisation des relations entre les établissements et l'autorité centrale, la mise en place des DCO (délégués aux contrats d'objectifs) est prévue par le Pacte et pourrait être un pas important dans la bonne direction. Attention, nous employons bien le conditionnel. Leur rôle pourrait très bien ne pas se limiter à la validation et à l'évaluation des plans de pilotage de chaque école.  
Le texte du Pacte semble aller dans ce sens puisqu'il prévoit que « l'autorité centrale peut aussi fixer des objectifs propres

aux établissements d'une zone géographique ». Et que « le dispositif doit assurer des modes de collaboration et de partenariat entre établissements d'une même zone géographique au sein d'un réseau et entre réseaux ». Enfin, « cela suppose que la coordination interréseaux entre établissements d'une même zone soit assurée par une autorité ». Cette autorité devrait être le directeur de zone, c'est-à-dire le responsable de la coordination des DCO d'une zone. Il est prévu que « cette autorité veille notamment à la mise en œuvre effective des objectifs fixés par l'autorité publique pour la zone concernée ».

**On ne pourra pas donner à notre système éducatif le coup de fouet dont il a besoin sans s'attaquer au marché scolaire**

Pourquoi les objectifs fixés ne pourraient-ils pas contenir la lutte contre la concurrence ? Si ça devait faire partie de la mission du directeur de zone et des DCO, ceux-ci pourraient jouer un rôle intéressant. A cette fin, ils devraient être investis d'un certain pouvoir dans le cadre des relations entre l'ensemble des établissements dont ils ont la charge. Pour le dire clairement, un directeur de zone et ses DCO devraient, par exemple, pouvoir agir sur l'offre éducative au-delà du tronc commun. On observe encore trop souvent que des écoles proposent des options, des orientations techniques ou professionnelles identiques alors qu'elles sont parfois à 100 m l'une de l'autre. Tout ça – mais pas seulement – parce qu'elles émanent de réseaux différents. De telles situations sont sources de gaspillages et d'affaiblissements mutuels. Les responsables d'une zone pourraient donc jouer un rôle fondamental pour résoudre ces problèmes.  
Une bonne coordination interréseaux ne pourrait-elle pas consister aussi à favoriser – dans le dialogue et hors de toute précipitation – la spécialisation de certains établissements vers le

tronc commun et d'autres vers les filières préparatoires au supérieur et/ou qualifiantes ? Cela permettrait à la fois de diminuer la pression concurrentielle et de répondre à la volonté de séparer géographiquement « des établissements du tronc commun de ceux qui accueillent les années suivantes (...) afin d'éviter la "présélection" des élèves entrant dans le premier degré en fonction de l'offre de formation au-delà du tronc commun ».  
On le voit, des avancées sont possibles. Pour maintenir la confiance de ceux qui placent beaucoup d'espoir dans le Pacte, il faut doter les directeurs de zone et DCO de l'autorité suffisante. Or, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, on ne peut que regretter l'ambiguïté du texte. Elle ne peut qu'affaiblir et rendre bien flous les objectifs affichés. Une expression telle que : « ... l'offre d'enseignement qualifiant d'abord fondée sur l'initiative des établissements » ne peut que doucher les enthousiasmes. On comprend bien que, dans ce domaine, des attentes divergentes sont en présence.  
L'autorité publique doit prendre ses responsabilités ! On ne pourra pas donner à notre système éducatif le coup de fouet dont il a besoin pour réduire les inégalités sans s'attaquer au marché scolaire. ■

**Les cosignataires : Bernard Delvaux**, Tout Autre Ecole ; **Chantal Massaer**, directrice d'Infor Jeunes Laeken ; **Christine Mahy**, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ; **Delphine Chabert**, secrétaire politique de la Ligue des familles ; **Eugène Ernst**, secrétaire général de la CSC-enseignement ; **Fred Mawet**, secrétaire générale de CGé ; **Frédéric Ligot**, secrétaire politique du MOC ; **Jean-Pierre Kerckhofs**, président de l'Apéd ; **Joan Lismont**, président du SEL-Setca ; **Joëlle Lacroix**, secrétaire générale de la Fapeo ; **Joseph Thonon**, président de la CGSP-enseignement ; **Stéphanie Demoulin**, administratrice déléguée de la Fédération francophone des écoles de devoirs ; **Sylvie Pinchart**, directrice de Lire&Ecrire C.F.

### LE SOIR

Faut-il suivre le modèle australien et augmenter le minerval des étudiants étrangers ? Dans une carte blanche, les professeurs Michel Gevers (UCL) et Peter J. Moylan (Newcastle University) y répondent par la négative, en brandissant le mauvais bilan de la marchandisation de l'enseignement universitaire instaurée depuis vingt ans en Australie.

### la citation



**Il existe des tas de domaines où l'Europe n'apporte aucune valeur ajoutée. L'Europe doit donc faire moins de choses, mais bien les faire. »**

GEORGES UGEUX, PRÉSIDENT DE GALILEO, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE LA BOURSE DE NEW YORK, DANS « L'ECHO »).